

APPEL A PROJETS

*Expérimentation ENERGIE POSITIVE – REDUCTION CARBONE (E+C-)
Accompagnement à la réalisation
d'études énergie-carbone de bâtiments*

Date limite de dépôt des dossiers :

15 septembre 2017

1. Préambule : le référentiel « Energie Carbone »

Le référentiel « Energie – Carbone » permettant l'évaluation de la performance énergétique et environnementale des bâtiments neufs a été publié en date du 21 octobre 2016. Il comprend la méthode de calcul et les niveaux d'exigences. Les documents et informations sont disponibles à l'adresse suivante : www.batiment-energiecarbone.fr

La performance énergétique s'établit via un nouvel indicateur « Bilan BEPOS » qui comporte plusieurs niveaux d'exigence croissante :

- « Energie 1 », « Energie 2 », constituent une avancée par rapport aux exigences actuelles de la réglementation thermique (RT 2012),
- Le niveau « Energie 3 », constitue un effort supplémentaire par rapport aux précédents niveaux. Son atteinte nécessitera un effort en termes d'efficacité énergétique du bâti et des systèmes et un recours significatif aux énergies renouvelables, qu'elles soient thermiques ou électriques,
- Le niveau « Energie 4 », correspond à l'atteinte de l'équilibre entre consommation non renouvelable et production d'électricité renouvelable injectée sur le réseau.

L'évaluation des impacts environnementaux se base quant à elle sur le principe de l'Analyse de Cycle de Vie (ACV) et en grande partie sur la norme NF EN 15978. Suivant la méthode employée (détaillée ou simplifiée), le nombre d'indicateurs à calculer varie de 26 à 14. Ces indicateurs environnementaux seront déterminés pour chacune des phases du cycle de vie d'un bâtiment : la phase de production, la phase de construction, la phase d'exploitation, la phase de fin de vie.

2. Contexte et enjeux

Depuis les lois « Grenelle » et plus récemment la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, une évolution profonde de notre rapport au cadre bâti a commencé. Après plus de trois décennies de réglementation thermique « monocritère » (énergie, pour les 5 usages réglementés), les travaux sur l'évaluation des qualités environnementales des bâtiments permettent d'envisager, d'une part des approches multicritères basées sur l'analyse de cycle de vie (ACV), et d'autre part une réflexion plus globale et systémique en termes d'aménagement et d'urbanisme.

Faire appel à une approche intégrée de l'ensemble des questions énergétiques et environnementales devient donc indispensable pour apporter une réponse globalement optimisée à toutes les échelles. Les travaux actuellement menés autour de la « Performance Environnementale des Bâtiments Neufs » (PEBN) en sont une première concrétisation avec, entre autres, le lancement du label Energie-Carbone (E+C-) qui prévoit plusieurs niveaux d'application au-delà de l'échelle du seul bâtiment afin d'inscrire celui-ci dans une politique territoriale de développement des énergies renouvelables.

Un enjeu important est donc de tester ce nouveau référentiel en vue de l'élaboration de la prochaine réglementation environnementale prévue pour 2018/2020.

C'est pourquoi, avant de publier la réglementation, le gouvernement a décidé de mettre en place une expérimentation dans le but de co-élaborer avec le monde professionnel les exigences de la future réglementation, pour construire des bâtiments à coûts maîtrisés. En effet, si les méthodes à utiliser sont aujourd'hui bien définies, certains seuils demandent à être vérifiés, comme ceux relatifs aux niveaux « carbone »

L'enjeu est donc de favoriser le plus largement possible l'utilisation de ce nouveau référentiel en vue de l'élaboration de la prochaine réglementation.

Un portail internet dédié à l'expérimentation a été créé, permettant à la fois de délivrer de l'information et la saisie des données des opérations participant à la démarche :

www.batiment-energiecarbone.fr

Si tout maître d'ouvrage peut s'inscrire dans la démarche de référencement via ce site, l'ADEME a décidé d'y contribuer fortement à travers le programme mis en place à l'échelle nationale et via cet appel à projets.

3. Appel à projets Régional

3.1. Objectifs de l'ADEME

L'ADEME a décidé de contribuer à l'expérimentation E+C- dans un double objectif :

- Sensibiliser, informer et **faire monter en compétence les acteurs de la filière sur le sujet et plus largement sur la pratique de l'ACV dans le bâtiment** ;
- **Favoriser l'émergence de projets précurseurs**, représentatifs du savoir-faire régional.

Il s'agit, au travers de ce programme, d'une part de participer aux objectifs nationaux :

- Contribuer à l'expérimentation du référentiel « Energie – Carbone » dans l'objectif de fournir des données d'ici fin 2017 / début 2018 sur des bâtiments récemment livrés, en testant sur des cas concrets l'application du nouveau référentiel E+C-, sur différents cas d'usage (logements, bureaux, équipements publics ...), de choix constructif, de choix d'énergie...,
- Permettre la participation des maîtres d'ouvrage à la définition des seuils de la prochaine réglementation environnementale,
- Capitaliser sur les données de performances énergétiques et environnementales des bâtiments neufs et de disposer de retours d'expériences sur la méthode.

Mais aussi, au niveau régional, de contribuer à la montée en compétences des acteurs sur ces nouveaux indicateurs et nouvelles méthodes, en :

- Permettant à des maîtres d'ouvrage « précurseurs » d'inscrire leurs opérations dans la perspective de la future réglementation environnementale 2018/2020 ;
- Testant la méthode E+C- en aide à la décision, c'est-à-dire sur des projets en phase conception, en accompagnant dans la durée et de manière approfondie des équipes projets dans cette expérimentation,
- Initiant une « communauté de travail régionale » sur la pratique du référentiel E+C- et de l'ACV de manière plus générale, constituée dans un premier temps des acteurs des opérations sélectionnées, puis élargie une fois l'expérimentation bien avancée.

3.2. Objectifs de l'appel à projets

L'objet de cet Appel à projet est de sélectionner :

- **Pour l'alimentation du référentiel E+C-** : **20 opérations réceptionnées (ou en phase réception)** permettant de nourrir la base de donnée E+C-. Les études E+ C- de ces projets seront réalisées par un bureau d'études missionné par l'ADEME dans le cadre d'un programme national (voir paragraphe 3.3).

- **Pour la réalisation de projets précurseurs** : **10 opérations en phase conception** afin d'utiliser l'ACV comme outil d'aide à la décision. Les études E+ C- de ces projets seront réalisées par les équipes de maîtrise d'œuvre en charge des projets avec l'accompagnement :

- D'un bureau d'études missionné par l'ADEME concernant l'application du référentiel E+ C- (cf 3.3 programme national)
- D'acteurs régionaux « référents » et partenaires de l'ADEME Normandie concernant la réduction de l'empreinte carbone de l'opération, ainsi que la facilitation de l'intégration de bois et de produits bio-sourcés, notamment issus de filières locales (aide à la rédaction de cahier des charges, identification des filières et produits...)

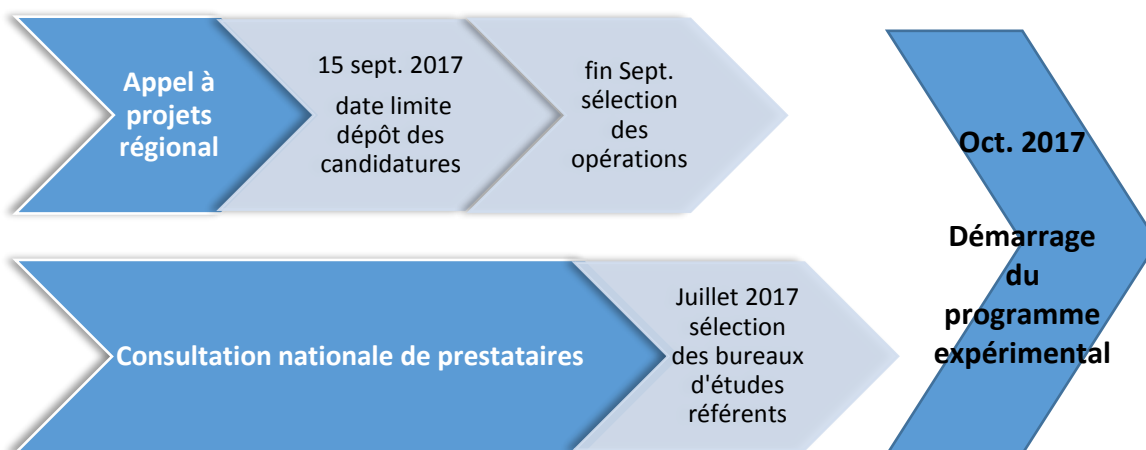
3.3. Programme National porté par l'ADEME

Cet appel à projets régional s'inscrit dans un programme d'envergure nationale, coordonné et appuyé par le service Bâtiment de l'ADEME.

Ainsi, chaque Direction Régionale Métropolitaine de l'ADEME sera dotée d' une Assistance à Maître d'Ouvrage (AMO) (ci-après dénommée « Bureau d'études référent ») régionale pour :

- Réaliser des études Energie-Carbone sur 20 bâtiments livrés (ou en phase d'être réceptionnés) ;
- Assurer l'assistance technique des équipes projets de 10 d'opérations en phase conception ;
- Organiser en partenariat avec la direction régionale de l'ADEME des sessions d'information / formation à destination de la trentaine d'équipes sélectionnées ;
- Participer à l'organisation d'une restitution régionale pour présenter les résultats et enseignements obtenus sur cette expérimentation.

Le déroulé prévisionnel du programme expérimental de l'ADEME dans son ensemble est le suivant :



Les études Energie-Carbone sur les bâtiments livrés seront réalisées d'ici fin 2017-début 2018.

La mission d'information / formation **de la trentaine d'équipes projets dans son ensemble** ainsi que l'assistance technique des équipes projets des opérations en phase conception démarrera en septembre / octobre 2017, pour se poursuivre sur 2018.

4. Conditions de participation

4.1. Bénéficiaires éligibles

Les aides de l'ADEME sont accordées à des personnes morales publiques ou privées, exerçant une activité économique ou non, **maîtres d'Ouvrage de l'opération aidée**. Sont exclus du bénéfice des aides de l'ADEME :

- Les services de l'Etat,
- Les particuliers,
- Les bailleurs sociaux, car ils bénéficient par ailleurs d'un accompagnement financier pour cette expérimentation nationale E+C- via une convention USH-DHUP-Caisse des Dépôts et Consignation (en date du 15 Mars 2017)

4.2. Typologies des opérations

Les bâtiments concernés sont aussi bien des logements que des bâtiments tertiaires.

Ces bâtiments sont **implantés en région Normandie**.

Les opérations de rénovation ne sont pas éligibles.

4.3. Critères de sélection

L'**appel à projets** aura pour objectif de sélectionner 30 projets au total. Les candidatures seront sélectionnées sur la base des critères suivants :

Pour tous les projets :

- o Intérêt et motivation de la maîtrise d'ouvrage et des équipes de maîtrise d'œuvre associés,
- o Etude RT 2012 conforme (**critère obligatoire**),
- o Destination des bâtiments, avec priorité à la reproductibilité,
- o Niveau de performance atteint.

Le jury s'attachera, dans le choix des projets, à diversifier le panel autant en terme de systèmes constructifs, d'usage ou de type d'énergie utilisée.

Pour les 20 opérations contribuant à l'alimentation du référentiel E+C :

Le jury s'attachera, à privilégier les projets déjà lauréats d'appels à projets sur les bâtiments exemplaires (PREBAT, DEFIBAT...) et/ou les projets ayant mis en œuvre d'une démarche environnementale (HQE, Bilan carbone...).

Pour les 10 projets précurseurs :

- o Niveau de performance minimal visé correspondant au niveau E2-C2 du référentiel E+C- (**critère obligatoire**),
- o Intégration d'une mission de commissionnement / suivi énergétique.

4.4. Stade d'avancement des projets

Les opérations candidates devront respecter le calendrier suivant :

- **20 opérations pour l'alimentation du référentiel E+C** : Les opérations devront être réceptionnées ou livrées avant le 01 janvier 2018 ;
- **10 projets précurseurs** : Les opérations devront être en phase d'esquisse ou d'APS au moment du dépôt de candidature, afin d'être au stade APD au maximum lors du démarrage effectif de l'accompagnement technique et que l'étude Energie-Carbone puisse constituer une réelle aide à la décision.

4.5. Engagement des lauréats de l'appel à projets

En s'inscrivant dans cette expérimentation à travers sa candidature à l'appel à projets, le lauréat et son équipe projet s'engagent à :

- **Pour tous :**
 - Participer au cycle de réunions régionales qui seront organisées par l'ADEME,
 - Contribuer le cas échéant à la valorisation de l'opération par l'ADEME (participation à des colloques, rédaction de fiches de retour d'expérience...),
 - Mentionner le financement apporté par l'ADEME dans tous ses actes et supports de communication.
- **Pour 20 opérations contribuant à l'alimentation du référentiel E+C :** mettre à disposition du bureau d'études référent (prestataire de l'ADEME) toute la documentation et les données techniques et économiques nécessaire à la réalisation de l'étude Energie-Carbone et à la saisie des données requises dans l'observatoire E+C- ⁽¹⁾ ;
- **Pour les 10 projets précurseurs :**
 - Mettre à disposition du bureau d'études référent (prestataire de l'ADEME) toute la documentation et les données techniques et économiques nécessaire à la vérification et à l'analyse critique de l'étude Energie-Carbone,
 - Saisir les données requises dans l'observatoire E+C-⁽¹⁾ et les mettre à disposition du bureau d'études référent (prestataire de l'ADEME).

¹ Les données à saisir dans l'observatoire peuvent être consultées à l'adresse suivante : <http://www.batiment-energiecarbone.fr/evaluation/cadre/>

5. Aide financière et accompagnements des projets

5.1. Opérations contribuant à l'alimentation du référentiel E+C-

Pour les 20 opérations retenues, l'étude Energie-Carbone sera prise en charge en totalité, via le bureau d'études référent missionné par l'ADEME

5.2. Projets précurseurs

Pour les 10 opérations retenues, le dispositif d'aide à décision mis en place par l'ADEME permettra d'apporter un soutien financier au Maître d'Ouvrage pour l'étude Energie-Carbone, réalisée par le bureau d'études du Maître d'Ouvrage lauréat.

Cette étude devra être réalisée conformément à la méthode d'évaluation disponible sur le site de l'expérimentation (<http://www.batiment-energiecarbone.fr/niveaux-de-performance-et-label/niveaux-de-performance/>), à **2 étapes** : au stade APD/PRO, et à la réception des travaux.

La mission devra prévoir l'intégration en phase APD/PRO d'une analyse de sensibilité des impacts environnementaux aux choix de conception (choix constructif, matériaux biosourcés...)

Le taux d'aide maximum aux études énergie-carbone est de 70% des dépenses éligibles plafonnées à 100 k€.

Ces aides seront attribuées selon :

- Le système d'aides à la réalisation de l'ADEME ([Délibération du CA de l'ADEME n° 14-3-3 du 23 octobre 2014](#)) dans la catégorie des [aides à la décision / études d'accompagnement](#)
- Les règles générales d'attribution des aides de l'ADEME ([Délibération du CA de l'ADEME n° 14-3-7 du 23 octobre 2014](#))

L'équipe projet bénéficiera également d'un accompagnement :

- sur **l'étude Energie-Carbone** par le bureau d'études référent missionné par l'ADEME.
- sur **la réduction de l'empreinte carbone de l'opération, ainsi que la facilitation de l'intégration de bois et de produits bio-sourcés**, par des acteurs régionaux « référents » partenaires de l'ADEME Normandie

5.3. Suivi et communauté de travail régionale

L'ensemble des équipes lauréates bénéficiera d'un cycle de sessions d'information / formation leur permettant de suivre et partager les résultats obtenus sur l'ensemble des opérations, et de se former sur le sujet.

Ce cycle sera élaboré pour répondre aux attentes de 2 cibles principales d'acteurs :

- Les maîtres d'ouvrage et leur(s) AMO(s).
- Les maîtres d'œuvre et leurs équipes de conception.

Il est rappelé que les aides de l'ADEME ne constituent pas un droit à délivrance et n'ont pas un caractère systématique. Elles doivent être incitatives et proportionnées. Leur attribution, voire la modification de leur montant, peut être fonction de la qualité de l'opération financée, des priorités définies au niveau national ou régional ainsi que des budgets disponibles.

6. Candidature

Le dossier de candidature est à retirer sur le site de l'ADEME Normandie, auprès de Sébastien BELLET ou Maïté DUFOUR (cf contact ci-dessous)

Le dossier de candidature renseigné et complet devra être envoyé ou déposé avant la date suivante :

Vendredi 15 septembre 2017 à 17h

A l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur Régional
ADEME Normandie
30, rue Gadeau de Kerville
Immeuble Les Galées du Roi
76100 ROUEN

Pour tous renseignements :

Sébastien BELLET
Tél. 02 31 46 81 07
sebastien.bellet@ademe.fr

Maïté DUFOUR
Tél. 02 32 81 93 14
maite.dufour@ademe.fr